

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie B. P. : 3243, Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
811^{ème} RÉUNION
22 NOVEMBRE 2018
ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCCCXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 811^{ème} réunion tenue le 22 novembre 2018, a adopté la décision qui suit sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP) pour le Soudan, le Soudan du Sud et la Corne de l'Afrique:

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP), S.E Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud, et l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Algérie, sur les activités du Groupe de mise en œuvre, à savoir la situation au Soudan, au Soudan du Sud, les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que la Corne de l'Afrique;
2. **Rappelle** ses décisions antérieures sur les activités du Groupe de mise en oeuvre, notamment la décision Assembly/AU/Dec.472(XX) adoptée lors de la 20^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 27 et 28 janvier 2013, les communiqués du CPS [PSC/AHG/COMM/2.(CCCXCVII)] et [PSC/PR/COMM.(DCCL)] adoptés lors de ses 397^{ème} et 750^{ème} réunions, tenues respectivement les 23 septembre et 6 février 2018, appelant à la nécessité de promouvoir une approche régionale et globale des défis à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans la Corne de l'Afrique en partenariat avec l'IGAD;
3. **Se félicite** des récents développements positifs dans la Corne de l'Afrique, en particulier la normalisation des relations entre la République démocratique fédérale d'Ethiopie et l'État d'Erythrée et entre la République de Djibouti et l'État d'Erythrée. Le Conseil **se félicite également** de la signature en septembre 2018 de l'Accord revitalisé pour la résolution du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS), sous la facilitation de l'IGAD et du Gouvernement du Soudan, qui a, entre autres, conduit à une amélioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Par ailleurs, le Conseil **se félicite** en particulier de la décision prise par le Conseil de sécurité des Nations unies 2444 (2018) de lever les sanctions à l'encontre de l'État d'Érythrée en réponse à ces développements positifs dans la région ;
4. **Félicite** les membres du Groupe de mise en œuvre, S.E. Thabo Mbeki, S.E Abdulsalami Abubakar et S.E. Ramtane Lamamra et l'équipe de soutien pour s'être acquitté avec diligence de son vaste mandat confié par ce Conseil, qui consiste à aider le Soudan et le Soudan du Sud à surmonter les défis liés au conflit et à la transformation démocratique, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Le Conseil **félicite également** le Premier Ministre Abiy Ahmed, Président de l'IGAD, pour son soutien aux efforts du Groupe. Le Conseil **exprime également** ses remerciements aux Nations unies et à tous les autres partenaires pour les efforts constants qu'ils déploient dans le cadre des activités du Groupe de mise en œuvre et des pays de la Corne de l'Afrique;
5. **Félicite en outre** le Gouvernement du Soudan pour les progrès accomplis dans le règlement des défis qui se posent au pays et l'**exhorte** avec les autres interlocuteurs soudanais à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre dans ses efforts visant à relancer le processus de la feuille de route. À cet égard, le Conseil **exhorte également** les parties, en particulier le Gouvernement du Soudan, à assurer et à maintenir un cadre pouvant permettre à l'opposition et à tous les Soudanais de participer librement et efficacement à toutes les étapes des élections nationales de 2020 et au processus d'élaboration de la Constitution.

6. **Lance un appel** au Gouvernement du Soudan et au Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et à l'Armée du Mouvement de libération du Soudan/Minni Minawi (SLM-MM) pour qu'ils renforcent leur interaction avec la MINUAD, le Groupe de mise en œuvre et l'Etat de Qatar, afin de trouver une solution globale au conflit au Darfour sur la base du Document pour la paix au Darfour (DDPD) et dans le contexte de l'Accord sur la feuille de route;
7. **Se félicite** du renouvellement continu par les parties soudanaises du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités qu'elles ont proclamé unilatéralement au Soudan, et les **exhorte** à s'appuyer sur ces décisions pour conclure formellement des accords officiels de cessation durable des hostilités et parachever les négociations politiques et sécuritaires dans le contexte du processus de la feuille de route. À cet égard, le Conseil **appelle** l'Armée du Mouvement de libération du Soudan/Abdul Wahid (SLMA/Abdul Wahid) à proclamer de la même manière la cessation des hostilités et à se joindre d'urgence au processus politique visant à mettre définitivement fin au conflit au Darfour;
8. **Félicite** le Gouvernement de transition du Soudan du Sud et toutes les parties au conflit dans le pays pour leur engagement à trouver une solution durable au conflit et à la signature du R-ARCSS. Le Conseil **se félicite** de la signature de l'Accord revitalisé pour la résolution du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS) par les membres du Comité ad hoc de l'UA pour le Soudan du Sud, en tant que Garants et **prie** tous les Garants de l'Accord et les autres parties prenantes à aider le peuple du Soudan du Sud dans sa quête d'une paix durable. Le Conseil **exhorte** les parties au R-ARCSS à maintenir leur engagement en faveur de la paix en coopérant les unes avec les autres pour la mise en œuvre de l'Accord;
9. Le Conseil **se félicite** de l'assistance apportée par la République du Soudan du Sud, en appui au Groupe de mise en œuvre, en interagissant avec les parties soudanaises dans la recherche d'une solution aux conflits au Darfour et dans les Deux Régions et **exhorte** par conséquent les parties à interagir avec diligence, afin de parvenir à des accords crédibles, justes et durables pour résoudre les conflits;
10. **Encourage** le Groupe de mise en œuvre à poursuivre son engagement, en étroite collaboration avec d'autres mécanismes de l'UA, afin de compléter les efforts de l'IGAD en appui à la transformation démocratique du Soudan du Sud et à la tâche vitale de construction nationale, en particulier à travers la mise en œuvre des processus envisagés par le R-ARCSS;
11. **Exhorte** les gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à continuer de respecter les obligations qui sont les leurs en vertu de l'Accord de coopération (2012), en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la zone frontalière démilitarisée sécurisée (SDBZ), la démarcation de la frontière internationale et le parachèvement des négociations sur les zones contestées et revendiquées, et **demande** au Groupe de mise en œuvre d'intensifier son interaction avec les parties pour encourager la mise en œuvre rapide de ces engagements;
12. **Appelle** les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud à renforcer leur engagement en faveur de la coopération avec le Groupe de mise en œuvre sur le statut final de la région d'Abyei et **encourage** les dirigeants des deux États et des deux communautés des Ngok Dinka et Misseriya à s'engager mutuellement à continuer de contribuer au règlement du statut final de la région d'Abyei de manière à assurer la stabilité de la région d'Abyei. À cet égard, le Conseil **exhorte** les deux États à s'engager mutuellement et à donner mandat à leurs représentants dans le Comité

conjoint de surveillance d'Abyei (AJOC), afin de débattre de la création des institutions intérimaires de la région d'Abyei et de prendre des décisions sur cette question, conformément à l'Accord relatif aux arrangements administratifs et sécuritaires provisoires pour la région d'Abyei de juin 2011;

13. **Se réjouit** des contacts bilatéraux entre Djibouti et l'Erythrée et **appelle** les deux pays à poursuivre leur interaction en vue de trouver des solutions aux problèmes des soldats disparus et de la frontière entre les deux pays, conformément à la Résolution 2444 (2018), en vue de parvenir à une normalisation rapide de leurs relations, dans le contexte des efforts pour la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation dans la Corne de l'Afrique ;

14. **Réitère** sa demande au Groupe de mise en œuvre d'intensifier ses interactions dans la région en faveur d'une approche globale des questions stratégiques liées à la paix, à la sécurité et au développement dans la Corne de l'Afrique et, par conséquent, pour promouvoir et maintenir des partenariats multilatéraux entre l'UA, l'IGAD, les Nations unies et les organisations interétatiques de la péninsule arabique, au nom de la Commission de l'Union africaine, en pleine consultation avec le Président en exercice de l'Union africaine, le Commissaire à la paix et à la sécurité et le Président de l'IGAD;

15. **Se félicite** de l'approche holistique adoptée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau dans la mise en œuvre de ce mandat, qui comprend la convocation de la Conférence convenue sur la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique (CPHA), visant à parvenir à un consensus sur une approche globale des défis de la région. Le Conseil **se félicite en outre** de l'intention du Groupe de mise en œuvre d'étendre la participation à la CPHA, aux États de la région de la Mer Rouge, de la péninsule arabique et d'autres parties prenantes internationales concernées et **demande** au Groupe de mise en œuvre de poursuivre ses consultations avec toutes les parties prenantes régionales et internationales concernées lors de l'organisation de cette conférence;

16. **Demande** au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action, y compris l'interaction avec la région et des États de la péninsule arabique, et de conduire ses recherches et consultations, afin d'assurer que ses propositions en vue d'une approche globale et inclusive des dynamiques complexes de la Corne sont fermement ancrées dans une analyse crédible qui étayera l'articulation d'une perspective véritablement africaine sur les défis de la Corne. Dans ce contexte, le Conseil **demande** au Groupe de mise en œuvre de soumettre au Conseil un rapport trimestriel sur les progrès accomplis, avec un rapport détaillé après la tenue de la CPHA;

17. **Demande en outre** au Président et à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour mobiliser le soutien financier et autre nécessaire, afin de permettre au Groupe de mise en œuvre de mettre en œuvre plus efficacement son mandat;

18. **Décide** de renouveler le mandat du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan et le Soudan du Sud, pour une période, de douze (12) mois à compter du 31 décembre 2018;

19. **Décide** de rester saisi de la question.